

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

---

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL16

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE 7

Après l'alinéa 7, insérer les deux alinéas suivants :

4° *bis* Le même II est complété par un 10° ainsi rédigé :

« 10° Les traitements de statistiques ethniques annuelles en France. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de permettre aux services concernés d'établir précisément la nature et l'origine des membres de la communauté nationale afin de donner une information objective sur les changements démographiques et culturels à l'oeuvre dans notre pays. Abandonner ces recherches à des organismes étrangers ou à des recoupements médiocrement scientifiques interdit la possibilité d'un débat apaisé sur de nombreuses questions.